fondés pour répondre à la demande de liberté des captifs, nous a ainsi apporté de nombreux thèmes de réflexion.

Jean Richard

Charles DE MIRAMON. Les « donnés » au Moyen Age. Une forme de vie religieuse laïque (v. 1180-v. 1500). (Cerf Histoire). Paris, Éditions du Cerf, 1999. 23,5 × 14,5 cm, vi-486 p. FRF 270. ISBN 2-204-06101-8.

Depuis la réforme grégorienne, la société occidentale semble avoir clairement défini la frontière entre clercs et laïcs. Pourtant, c'est précisément après cette mise en ordre, dans les derniers siècles du moyen âge, qu'émergent des mouvements religieux laïcs créant des formes de vie intermédiaires (convers, beguines, *umiliati* lombards, etc.) obligeant l'Église à affiner ces définitions. C'est dans ce contexte que naissent les « donnés », objet de cette étude issue d'une thèse de doctorat.

Les « donnés » sont des laïcs ou des clercs qui ont passé contrat avec une institution religieuse (hôpital, léproserie, monastère), sans faire vœu de chasteté ou de pauvreté. Le canon 57 de Latran IV (1215), Ut privilegia, les définit comme des individus qui se donnent à un ordre en abandonnant l'habit séculier ou qui offrent leurs biens à un ordre en en conservant l'usufruit durant leur vie. L'existence d'un fort lien de dépendance les unissant à une maison ecclésiastique et la prise de distance à l'égard de la vie apostolique les rendent moins dangereux que d'autres semi-religieux. Le vocabulaire qui les désigne se confond avec celui qui s'applique aux familiers: oblatus, donatus, redditus, commisus, condonatus; fluctuation sémantique révélatrice de la difficulté à cerner ce groupe liminal qui se définit davantage par un état, un mode d'existence, que par une fonction. Cette confraternité ou familiarité permet à un laïc d'être « considéré comme une fiction de moine ou de chanoine » (p. 411).

Lors d'une cérémonie aux rituels proches de la comendatio, le donné s'offre corps et biens et peut, en échange, profiter des biens spirituels et temporels de l'institution. Dans les contrats d'autotradition, la formule la plus fréquente est « Je me donne moi et mes biens (se et sua reddere) », holocauste de soi qui s'applique aussi à la conversion tardive à l'état monastique telle la pratique ad succurendum. Le « donné » abandonne ensuite son domicile pour vivre dans l'ordre qu'il a choisi et doit porter un habit et un signe particulier (un manteau avec un signum).

Les donnés se rencontrent presque partout en Occident hormis l'Angleterre et les branches masculines des Franciscains et des Dominicains, peut-être parce les Ordres mendiants possèdent un Tiers-ordre capable d'accueillir ce type de population au statut hybride. Cependant, les donnés sont davantage présents dans les institutions hospitalières (maisons-Dieu, léproseries) et dans les Ordres militaires: d'après l'enquête ordonnée par Grégoire XI en 1373, ils représentent 20 % des effectifs dans celui de Saint-Jean de Jérusalem.

Le discours sur les donnés est loin d'être homogène. Si les canonistes portent un regard bienveillant sur ce groupe de semi-religieux, certains lettrés et prédicateurs (l'auteur étudie, en particulier, Gautier Map, Jacques de Vitry et Humbert de Romans) tiennent des propos très durs. Dans leurs écrits, en effet, le donné, accusé d'être un paresseux et un simoniaque, est perçu comme un laïc dont la conversion doit moins à une vocation religieuse qu'au désir de trouver un confort matériel dans la maison des religieux qui l'abrite. Ce discours négatif a sans doute participé à la dégradation du statut juridique des donnés dans les deux derniers siècles du moyen âge.

Les premiers contrats d'autotradition apparaissent chez les Chartreux dans les dernières décennies du 12e s., les termes de « donnés » et de « rendus », vers 1220. Le statut de donné est clairement défini par les canonistes du 13<sup>e</sup> s., amenés à préciser davantage la notion d'état religieux. A la fin du moven âge, malgré une relative « stagnation doctrinale » (p. 214), des mutations se font jour: les « gens de savoir » se posent davantage de questions sur le régime des biens du donné et, influencés par la civilité romaine, critiquent l'existence des vœux de religion jugés contraires à la liberté de l'individu: la notion de don de soi est-elle compatible avec la conception civile de la personne? Au 15<sup>e</sup> s., le donné rencontre encore du succès au sein de la Devotio moderna dans les régions urbanisées de l'Occident où l'on assiste à des traductions (en langue vernaculaire) et à des adaptations de leur statut. Charles de Miramon illustre cette « renaissance de la forme du donné », par des exemples précis: chanoines réguliers des Croisiers belges ou de Windesheim, bénédictins de Sainte-Justine de Padoue. Dans ces diverses congrégations, le statut des donnés demeure difficile à discerner d'autres manifestations de la semi-religiosité (prébendiers ou familiers laïcs). A la fin du moven âge, il se dissout parfois dans un autre type d'acte: la dedicatio personalis (particulièrement fréquente en Normandie) qui consiste, pour un individu (souvent une personne âgée cherchant à s'assurer une fin de vie honorable), à se donner à un tiers, très souvent un parent, sans motivation religieuse. Il est tout à fait pertinent, comme le fait l'auteur (p. 385), d'établir une corrélation entre l'essor de cette nouvelle forme d'autotradition et le « renouveau du lien personnel inégalitaire » des derniers siècles médiévaux.

Malgré de forts contrastes entre les ordres, le recrutement social des donnés change à la fin du moyen âge, provenant davantage de classes urbaines aisées et lettrées. Les pouvoirs civils (royal, cherchant à rogner les prérogatives des officialités, ou urbain, pour des raisons essentiellement fiscales) tentent de contrôler davantage les donnés. S'inscrivant dans un courant humaniste, le traité du juriste siennois Mariano Socinus, De oblationibus (rédigé entre 1444 et 1450) manifeste un nouveau discours qui exalte l'autotradition, acte autant profane (don de soi, de sa personne) que religieux, révélant qu'à la fin du moyen âge, l'Église n'a plus le monopole du discours sur les donnés.

En étudiant ce groupe liminal, Charles de Miramon oblige à nous interroger sur toutes les catégories marginales situées entre clercs et laïcs: frères convers, oblats, etc. Reprenant et affinant certains de ses travaux, l'auteur nous offre de très belles pages sur le vœu (p. 142-147), les conditions de sa réalisation ou les divers types d'engagement. Utilisant des sources inédites et les outils les plus récents mis à la disposition des médiévistes (le nouveau Du Cange), il nous entraîne, toujours avec beaucoup d'aisance et d'érudition, aussi bien dans les textes littéraires que dans ceux des conciles synodaux ou provinciaux ou, toujours plus difficile d'accès, dans les textes canoniques. La très grande rigueur scientifique manifestée par l'auteur se traduit également par la constitution de tableaux statistiques et de cartes toujours très utiles.

On fera cependant à l'auteur quelques reproches. Il est ainsi dommage d'attendre la page 320 pour voir apparaître les donnés dans les monastères féminins (l'auteur étudie la Celle, dépendant de Saint-Victor de Marseille, Prouille et Las Huelgas, dans les environs de Burgos) pourtant nombreux car, comme l'explique fort justement l'auteur, les nonnes, respectant plus scrupuleusement la clôture que leurs homologues masculins, accueillent davantage de donnés pour la réalisation de divers travaux à l'extérieur du monastère. Mais, surtout, on reprochera à l'auteur un plan qui manque parfois de cohérence. On saisit mal l'articulation entre le chronologique et le thématique. Ainsi, à la suite des chapitres V et VI qui ont permis, de manière très pertinente, de montrer une évolution, l'auteur, brutalement, sans explication, se livre à une étude des « donnés chez les Chartreux » (chapitre VII). Est-il logique d'étudier les statuts synodaux français dans la partie du chapitre V consacrée aux « autres discours ecclésiastiques sur les donnés » et ceux d'Italie dans une partie du dernier chapitre attachée à montrer la volonté des autorités civiles de contrôler les donnés? Ces problèmes de plan provoquent quelques répétitions: « la conversion ad succurrendum » est étudiée aux p. 48 sv. puis aux p. 149 sv.; le canon 57 du concile de Latran IV, si important dans la mise en place du statut du donné, est commenté aux pages 133-134 puis à nouveau aux pages 159-160. Dans le même ordre d'idée, même si les études de cas sont toujours d'une grande érudition et d'une fine analyse, on peut se demander si leur multiplication excessive n'a pas tendance à pulvériser le discours et, partant, à ne pas favoriser la synthèse.

Malgré ces quelques critiques formelles, l'étude de Charles de Miramon s'avère une référence indispensable, un travail très approfondi sur une catégorie de la société médiévale laissée jusqu'alors totalement dans l'ombre par l'historiographie, sur un groupe de semi-religieux qui, par leur existence même, participe à l'imaginaire de la conversion totale de la société.

Didier Lett

Maiju Lehmijoki-Gardner. Worldly Saints. Social Interaction of Dominican Penitent Women in Italy, 1200-1500. (Bibliotheca Historica, 35). Helsinki, Suomen Historiallinen Seura, 1999. 25 x 17,5 cm, 189 p. FIM 140. ISBN 951-710-097-3.